



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Les arts populaires *au* Canada



info-Arts

Numérisé par
Éditions et Services de dépôt,
Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada - 2014

Digitized by
Publishing and Depository Services,
Public Works and Government Services
Canada - 2014



Numéro de catalogue / Catalogue Number: Ci95-52/5-1993F-PDF

ISBN 978-0-660-22504-3

Publications du gouvernement du Canada / Government of Canada Publications
publications.gc.ca

Les arts populaires *au* Canada



Les opinions exprimées dans cette collection sont celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement la politique ou le point de vue du gouvernement fédéral.

Recherches : Jordan, Nesbitt et Associés, Ottawa

Texte : Gary Cristall, Guy Landry, Bruce Nesbitt

Maquette : The Gordon Creative Group

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Les Arts populaires au Canada

(Info-Arts)

Publ. aussi en anglais sous le titre : *Folk Arts and Crafts in Canada.*

Sur la couv. : *Guide des ressources sur les arts.*

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-98748-9 N° de cat. Ci95-52/5-1993F

1. Arts populaires – Canada – Guides, manuels, etc.

2. Artistes populaires, Services aux – Canada – Guides, manuels, etc.
I. Canada. II. Coll.

NK841.F6414 1993 745.5'0971 C94-980022-8

Info-Arts

Sous la direction de Bruce Nesbitt

Conseil consultatif

John Alleyne
directeur artistique,
Ballet British Columbia

Gary Cristall
Artistic Director and Coordinator
Vancouver Folk Music Festival

Atom Egoyan
Toronto

Kashtin
Montréal

Joy Kogawa
Toronto

Guy Landry
Folklore Canada International, Montréal

Gerald McMaster
Conservateur de l'art indien contemporain
Musée canadien des civilisations, Hull

Donna Spencer
directrice artistique,
Firehall Arts Centre, Vancouver

La collection d'Info-Arts a été produite par le programme des cultures et langues ancestrales en collaboration avec la Direction générale des communications.

Les renseignements relatifs aux textes, aux noms des organismes et aux individus sont exacts en date du mois de juin 1993.

PRÉFACE IV

LES ARTS POPULAIRES 1

LES ARTS POPULAIRES AU CANADA :

SUGGESTIONS DE LECTURES 8



RALLIER UNE ASSOCIATION 11

Les groupements nationaux 13
 Les groupements provinciaux, territoriaux
 et municipaux 14
 Yukon 14
 Territoires du Nord-Ouest 15
 Colombie-Britannique 15
 Alberta 15
 Saskatchewan 16
 Manitoba 16
 Ontario 16
 Québec 17
 Nouveau-Brunswick 17
 Île-du-Prince-Édouard 17
 Nouvelle-Écosse 18
 Terre-Neuve 18



PERFECTIONNER SES COMPÉTENCES 19

Les premiers pas 21
 Pour aller plus avant 21
 Dans les autres pays 23



TROUVER DE L'ARGENT 25

Par où commencer 27
 Les principales sources de financement 27
 Les fondations et les entreprises 29



S'ÉTABLIR 31

Les premiers pas 33
 L'exposition et la vente de vos œuvres 33
 Pour lancer une entreprise 34
 La commercialisation 35



L'ARTISTE ET LA LOI 37

Les conseils juridiques 39
 L'impôt et les taxes 40
 Les droits d'auteur et les redevances 41
 Les contrats 42
 La constitution en société 42
 Autres questions juridiques 43

PRÉFACE

Ce guide a pour but de vous initier aux diverses avenues qui s'ouvrent devant vous pour vous aventurer plus avant sur la scène des arts populaires au Canada.

Peut-être avez-vous songé à faire partie d'un groupe de danse populaire ou à mieux connaître les chants populaires, mais sans trop savoir comment vous y prendre. Peut-être êtes-vous déjà peintre ou potier, mais vous aimeriez maintenant prendre un nouveau cap et vous adonner corps et âme aux arts populaires. Peut-être aimeriez-vous mieux exploiter vos talents ou les partager avec un plus vaste auditoire.

Quel que soit votre intérêt, quelle que soit votre expérience, quel que soit votre violon d'Ingres, le présent guide vous indiquera où trouver des renseignements sûrs pour emprunter les sentiers des arts populaires. La collection comporte sept guides analogues sur les différentes branches des arts. Chacun est conçu de façon à encourager les Canadiens et les Canadiennes de différents horizons culturels à prendre une part active à la riche vie artistique de notre pays.

Chaque année, des millions de Canadiens et de Canadiennes, participent à des activités artistiques, et la tendance va s'accroissant. En fait, si nous considérons les arts et la culture comme une seule grande entreprise, elle serait, par sa taille, la quatrième en importance au pays. En effet, les arts d'interprétation, les arts plastiques, l'édition, la radiodiffusion, la cinématographie, l'enregistrement sonore et visuel et les institutions culturelles, comme les bibliothèques, représentent ensemble une tranche importante de notre économie nationale. Qui plus est, les arts contribuent à la qualité de notre vie et au pluralisme culturel qui est inhérent à notre canadienneté.

Les arts sont notre fil conducteur; pourtant, nombre de Canadiens et de Canadiennes ne peuvent jouer pleinement leur rôle sur la scène des arts. Divers obstacles se dressent devant eux. L'une des clés qui leur en ouvrirait plus grandes les portes, c'est l'accès à l'information – s'ils savaient où s'adresser pour trouver les services et le soutien dont ils auraient besoin, s'ils savaient comment pouvoir bénéficier de l'expérience des autres.

Vous cherchez peut-être des conseils pratiques pour pouvoir pratiquer les arts populaires pour votre propre plaisir, ou pour vous faire mieux connaître des autres adeptes des arts populaires, ou encore pour être davantage connu du grand public. Les guides de la présente collection ne font pas de distinction

entre amateurs et professionnels, entre les beaux-arts et les arts au quotidien, entre les artistes des minorités et ceux de la majorité. Aujourd'hui, au Canada, dans le monde des arts, les vieilles lignes de démarcation, les vieilles chasses gardées s'estompent graduellement, car on apprécie de plus en plus la valeur de tous les modes d'expression culturelle.

Dans chacun des guides, un éminent artiste canadien donne un aperçu du domaine artistique qui fait l'objet de l'opuscule et qui en est, du reste, la vive arête. Dans les sections qui suivent, on vous fait part des associations auxquelles vous pourriez adhérer; on vous dit comment vous y prendre pour mieux parfaire vos compétences; on vous énumère les possibilités de financement, par voie de subventions ou autrement, qui vous sont peut-être accessibles; on vous souffle des suggestions pour bien vous établir et réussir à commercialiser vos talents; pour finir, on vous fait connaître les aspects juridiques de toute activité artistique.

Guy Landry, qui a rédigé un avant-propos de ce guide *Info-Arts*, enseigne la danse populaire au Québec et à l'étranger depuis 25 ans. Il a acquis une réputation internationale comme directeur de festivals. En 1989, il est élu président du Conseil international des organisations de festival de folklore et d'arts traditionnels. C'est lui qui a mis en scène le prestigieux festival de folklore qui accompagna les Jeux olympiques de 1976 à Montréal, sa ville natale. Par ailleurs, il a publié de nombreux articles et reportages sur les arts populaires. Il est le fondateur de Folklore Canada International dont il est actuellement directeur général.

Gary Cristall est directeur artistique et coordonnateur du Festival de musique populaire de Vancouver, poste qu'il occupe depuis la fin des années 1970. Il a réalisé le pavillon Folklife, à Expo 86, qui a mis en valeur un large éventail d'arts populaires canadiens dans toutes les disciplines pendant les six mois de l'exposition. Il a participé à la production de nombreux autres programmes de musique populaire et d'arts connexes.

—

par Guy Landry

Il n'y a pas si longtemps, les arts populaires constituaient le vécu de chaque jour, de chaque heure. Tricot, cuisine, artisanat, chants et fêtes, toutes ces activités transmettaient les valeurs et les modes de vie de la société.

D'ancienne ou de nouvelle souche, les communautés culturelles ont contribué de leurs traditions et de leur culture. On en voit facilement la manifestation partout au Canada : villages mennonites de l'Ouest, quartier chinois de Vancouver, rassemblement des clans écossais de Nouvelle-Écosse, Frolics acadiens du Nouveau-Brunswick, Jeux inuit des Territoires du Nord-Ouest, groupes de danse folklorique ukrainienne de l'Alberta, chants et musique de la communauté francophone du Québec, festivals lithuaniens de l'Ontario et combien d'autres encore. L'expression traditionnelle et populaire constitue un tout qui unit chacune des communautés, lesquelles interviennent pour préserver ces cultures.

En raison de sa nature spécifique et de son importance, la culture traditionnelle et populaire est partie intégrante du patrimoine et de la culture vivante. Étant donné son rôle dans l'histoire d'un peuple et la place qu'elle occupe dans le monde contemporain, elle a son importance sur les plans social, économique, culturel et politique.

Le 15 novembre 1989, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une définition de la culture traditionnelle et populaire :

La culture traditionnelle et populaire est l'ensemble des créations émanant d'une communauté culturelle fondées sur la tradition, exprimées par un groupe ou par des individus, et reconnues comme répondant aux attentes de la communauté en tant qu'expression de l'identité culturelle et sociale de celle-ci; les normes et les valeurs se transmettant oralement, par imitation ou par d'autres manières. Ses formes comprennent, entre autres, la langue, la littérature, la musique, la danse, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, l'artisanat, l'architecture et d'autres arts.

C'est par l'intermédiaire de ces diverses formes ou disciplines que s'exprime le pluralisme des communautés culturelles du Canada. À titre d'exemple, jetons un coup d'œil sur trois disciplines : l'artisanat et les métiers traditionnels, la danse folklorique et l'art culinaire.

L'artisanat et les métiers traditionnels

Toutes les communautés culturelles possèdent leurs façons propres de fabriquer et de confectionner des objets autrefois nécessaires. Elles utilisent des techniques et des matériaux différents. Au départ utilitaires, ces objets sont devenus orne-

ments et, dans certains cas, œuvres d'art. Songeons seulement aux réalisations suivantes : art floral de la communauté japonaise (ikebana); tissus écossais (tartans); poterie des Métis; totems des Indiens Kwakiutl; sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli; sculpture sur stéatite des Inuit; décoration des œufs de la communauté ukrainienne (pysanki); confection de bottes par les artisans hongrois; travail sur plâtre des artisans italiens.

Les communautés ont besoin d'être encouragées et aidées à conserver ces techniques qui font partie du patrimoine culturel canadien. Leurs produits peuvent être offerts dans des boutiques, des salons de métiers d'art, des expositions et des festivals. Les communautés culturelles doivent transmettre ces connaissances aux familles, aux centres communautaires et aux milieux scolaires et universitaires.

La danse folklorique

Aujourd'hui, la pratique de la danse traditionnelle dans son contexte social et en tant qu'expression de la communauté ne subsiste que dans très peu d'endroits ou communautés. Ces danses sont des bijoux qu'il faut conserver.

Il existe aussi un mouvement qui tente de recréer des occasions de faire de la danse traditionnelle. On introduit à nouveau des éléments de la danse traditionnelle à l'occasion d'événements et de fêtes.

Cette perte de la tradition dansée a mené à la création de groupes folkloriques : le Canada en compte actuellement quelque dix mille. Que les danseurs soient d'origine mexicaine, thaïlandaise, polonaise, ivoirienne, égyptienne, islandaise, brésilienne, philippine, serbe, marocaine, québécoise, irlandaise, terre-neuvienne, ils se rencontrent pour s'initier à la danse folklorique. La plupart des groupes présentent ensuite leurs danses à diverses occasions. Il s'agit d'une autre expression de l'apport des communautés culturelles à la vie culturelle canadienne.

L'art culinaire

Chaque communauté culturelle a ses façons d'apprêter la nourriture. Souvent très anciennes, ces traditions tenaient compte du climat, des produits offerts et des moyens de les préparer, de la créativité des individus et des goûts de chacun. Cette diversité nous permet de connaître une variété de traditions et de cultures.

La cuisine est une industrie culturelle. Des milliers de restaurants permettent aux Canadiens et aux Canadiennes de découvrir cet aspect des communautés culturelles. Quelle intéressante façon de combattre l'uniformisation proposée par les grandes chaînes du prêt-à-servir! Il est donc important que les communautés culturelles poursuivent leur action pour conserver leurs traditions culinaires.

Comment préserver cette richesse?

Ces trois exemples témoignent de l'existence et de la richesse de la culture traditionnelle et populaire. Il faut toutefois être conscient qu'une volonté affirmée de conserver ce patrimoine culturel est nécessaire. Aujourd'hui, la société tend à uniformiser, à populariser certains produits de consommation, à rendre à la mode certaines façons de faire, à oublier la culture traditionnelle et populaire. Les communautés culturelles doivent s'engager activement pour garder leur héritage culturel. Elles doivent d'abord *identifier* les éléments de la culture traditionnelle et populaire. Ensuite, elles doivent prendre les moyens pour la *conserver*. Puis, il faut la *préserver* et la *protéger*. Enfin, il faut la *diffuser*.

La culture traditionnelle et populaire peut se transmettre à la famille. L'école et les établissements d'enseignement pourraient également servir de lieu d'apprentissage. À l'aide de ses activités, le centre communautaire et culturel pourrait jouer un rôle très important dans le transfert des connaissances de la culture traditionnelle et populaire. Événements, fêtes, expositions, concerts et festivals pourraient aussi constituer des occasions de faire connaître ces richesses culturelles. En outre, les médias pourraient être un complément essentiel.

Un patrimoine universel

Au Canada, plusieurs organismes se consacrent à la préservation et à la diffusion des héritages culturels, à l'échelle locale, régionale, provinciale et nationale. De même, sur le plan international, certains intervenants considèrent que la culture traditionnelle et populaire fait partie du patrimoine universel de l'humanité et qu'elle constitue un puissant moyen de rapprochement des peuples et groupes sociaux et d'affirmation de leur identité culturelle.

Au Canada, les intervenants dans le domaine de la culture traditionnelle et populaire sont pour la plupart des organismes privés. En général, ils financent eux-mêmes leurs activités. Il est toujours difficile d'obtenir de l'aide financière pour les arts traditionnels et populaires car ce domaine n'a pas encore été reconnu comme un des grands domaines artistiques de l'expression du peuple. Qui plus est, le sujet ne fait l'objet d'aucune politique gouvernementale.

Les arts traditionnels et populaires sont le moyen d'expression culturelle de milliers de Canadiens et de Canadiennes. Ils permettent de mieux comprendre les différences culturelles et les divers modes de vie. Ainsi, ils rapprochent la population canadienne et servent à créer un pays à l'image de ses composantes.

par Gary Cristall

D'énormes changements s'opèrent dans la culture populaire au Canada. Bien qu'il n'existe aucune expression consacrée pour décrire ce phénomène, tous sont en mesure d'en constater l'existence. La meilleure façon de le décrire serait peut-être de parler de l'émergence d'une culture multinationale.

La présente brochure s'intitule « Les arts populaires et l'artisanat au Canada », bien que l'expression « arts populaires » suscite souvent la controverse. On utilise des expressions comme « arts traditionnels », « arts ethniques » ou même « arts touristiques » pour décrire toutes sortes d'activités que l'on qualifie souvent aussi d'« arts populaires ». Parmi ceux et celles qui pratiquent ces diverses formes d'art et d'artisanat, certains s'opposent à l'emploi du qualificatif « populaire », soutenant qu'il déconsidère leur art et relègue celui-ci à un statut de seconde zone. D'autres pratiquent des formes d'art ou d'artisanat qui ne semblent se rattacher à aucune tradition particulière.

La culture populaire a toujours été classée tout au bas de l'échelle, dans l'ordre artistique pédantesque. D'une part, il y avait la « grande » culture, le plus souvent influencée par les traditions érudites d'Europe occidentale, et de l'autre, les arts dits « populaires », « ethniques » ou « traditionnels ». Ce n'est pas de l'histoire ancienne. Les organismes subventionnaires refusaient l'accès aux artistes dont ils considéraient l'œuvre comme « populaire », les reléguant aux ministères chargés des questions ethniques ou du multiculturalisme ou les définissant comme « amateurs » et, partant, inadmissibles à une aide.

Aujourd'hui, l'art inspiré d'une culture qui ne vient pas d'Europe de l'Ouest est souvent considéré comme « populaire ». C'est ce qui est arrivé au gamelan balinois et à la musique classique indienne. Presque toutes les formes d'art des premières nations sont assimilées aux arts populaires ou « primitifs », même si elles-mêmes ne les définissent pas ainsi. Pour les premières nations de la côte ouest du Canada, les mâts totémiques reflétaient la culture et la cosmologie des diverses nations. Seuls les meilleurs sculpteurs et les personnes dûment autorisées pouvaient faire un mât. Dire qu'un mât totémique constitue un exemple d'art populaire revient à dire que le *David* de Michel-Ange fait partie de l'art populaire.

À mesure que la participation à tout un éventail de formes d'arts populaires et d'artisanat s'est développée au-delà de la communauté qui, à l'origine, en était « propriétaire », s'est dégagée la question de l'appropriation et de la dépossession culturelles. L'étude approfondie de cette question dépasse cependant la portée de ce bref exposé. Il incombe toutefois aux personnes qui entreprennent de pratiquer une

forme quelconque d'art ou d'artisanat soutenue par une tradition ethnoculturelle distincte de réfléchir à leur relation avec l'origine de leur activité artistique.

Pendant bien des années, la culture populaire était pratiquée exclusivement par « la masse », et il était facile de savoir à qui l'on avait affaire. Selon la plupart des définitions données par les universitaires, la culture populaire ou traditionnelle est celle des gens peu instruits, principalement des masses rurales, qui se transmet oralement de génération en génération à l'intérieur d'un groupe donné. Cette définition est toutefois devenue insuffisante pour décrire un large éventail d'activités auxquelles se livrent aujourd'hui des centaines de milliers, voire des millions de Canadiens et de Canadiennes. Pratiqués au sein d'une société avant tout urbaine par des gens qui s'y adonnent de toutes sortes de manières, allant du simple passe-temps à la carrière professionnelle, les arts populaires contemporains s'inspirent d'un très large éventail de traditions.

C'est dans l'art culinaire que cette approche transculturelle, supraculturelle et interculturelle se dégage le plus nettement. Pratiqué par des millions de Canadiens et de Canadiennes, l'art culinaire met en lumière les tendances actuelles dans d'autres formes d'art.

Si, vraiment, « nous sommes ce que nous consommons », nous sommes véritablement une société multinationale. Thaïlandaises, indiennes, antillaises, sichuanaises, ukrainiennes, italiennes, françaises : les sources d'inspiration sont aussi nombreuses et diversifiées que les pays d'origine des gens établis ici. Une cuisine polyculturelle s'est développée en Amérique du Nord et elle incorpore diverses influences pour produire des plats qui n'appartiennent à aucune culture tout en s'inspirant de plusieurs.

En considérant les mets suivant leurs origines ethniques, on se trouve en présence de la vraie cuisine « populaire », avec ses prolongements et ses nouveautés. Par exemple, dans la cuisine française, la « nouvelle cuisine » représentait une force révolutionnaire qui a détrôné les sauces très riches de la cuisine traditionnelle. Dans le répertoire italien, les plats raffinés du Nord diffèrent grandement de la nourriture paysanne du Sud. Personne n'irait prétendre qu'un bol de soupe aux wontons et un repas de canard à la pékinoise sont uniquement chinois. Dans les communautés chinoise, italienne et française, ces variétés sont considérées comme faisant partie d'une culture nationale, mais elles sont associées à telle région, à telle génération, à telle classe sociale ou à telle occasion.

Les danses folkloriques constituent peut-être la forme d'art populaire la plus pratiquée après la cuisine et la gastronomie. Cependant, ces danses sont souvent inspirées par la danse traditionnelle, au lieu de la reproduire. Elles sont aussi de plus

en plus exécutées par des gens qui n'appartiennent pas à la communauté dont la danse est originaire. Il y a aussi des groupes de danses de folklore « international », qui exécutent tout un éventail de danses provenant de divers pays. En même temps, des troupes de danse ont raffiné leur art au point d'avoir des chorégraphies et une technique de niveau comparable à celles des grandes troupes de ballet. Leur art, toutefois, est souvent qualifié d'« ethnique » et de non professionnel. La troupe de danse polyculturelle est-elle une troupe de danse folklorique ou une troupe de danse au répertoire folklorique? Une troupe de danse ukrainienne, comme la troupe Shumka de l'Alberta, constitue-t-elle un corps folklorique parce qu'elle tire son inspiration de la culture populaire de l'Europe de l'Est plutôt que de la tradition classique de l'Europe occidentale?

Dans le domaine de l'artisanat, on constate le même phénomène d'influences et de transformations diverses. La technique du batik, provenant à l'origine de Java, est pratiquée par de nombreux artisans qui n'ont pour la plupart aucun lien avec l'Indonésie. Le batik contemporain est un exemple d'un art moderne en plein essor faisant appel à une technique séculaire. L'art de la courtepoinette tire son inspiration d'Europe de l'Ouest, mais représente également une forme contemporaine expression artistique. Si des artisans de la courtepoinette utilisent des modèles et des techniques traditionnels, d'autres ont créé de nouveaux motifs et font appel à une technologie moderne dans l'exécution de leur art. Presque toutes les formes et disciplines artistiques allient tradition et modernisme.

C'est peut-être dans le domaine musical que le phénomène a atteint son plus haut niveau. S'inspirant d'une multitude de traditions, les groupes musicaux peuvent former une variété quasi illimitée de combinaisons interculturelles. À Ottawa, des musiciens issus des premières nations et d'autres originaires des Antilles ont formé un groupe qui fait de la musique reggae sur des paroles abordant des préoccupations sociales canadiennes. Presque toutes les grandes villes du pays ont leur groupe japonais taiko, style musical qui fait appel aux tambours japonais traditionnels pour créer des sonorités nouvelles et une forme d'art distinctive asiatique/nord-américaine. Les expressions *world beat* et *world music* servent à décrire certaines des formes musicales les plus intéressantes qu'il nous ait été donné d'entendre, dont l'originalité repose sur les agencements les plus improbables, mais combien inspirants.

La puissance du passé, exprimée par des images et des techniques traditionnelles, a engendré des artistes de haut calibre qui se sont acquis une renommée sur la scène nationale ou même internationale. Les artistes des premières nations, comme Morriseau ou les artistes haïda Robert Davidson et Bill Reid de la côte ouest, utilisent des

éléments des arts populaires pour créer des peintures ou des sculptures en bois ou en métaux précieux qui commandent le respect et des prix correspondant à ce qui se fait de mieux. Des céramistes faisant appel à des techniques traditionnelles japonaises créent des œuvres qui sont exposées dans des galeries d'arts, plutôt que dans des boutiques d'artisanat. Les exemples abondent dans pratiquement toutes les disciplines artistiques pour illustrer les réalisations d'artistes influencés par les arts traditionnels ou pratiquant ceux-ci.

Nous assistons et participons à la naissance d'une nouvelle culture dans ce pays. Les discussions sur la définition, les questions d'appropriation, les injustices historiques, la réticence de l'ancien à faire place au nouveau font partie de ce processus. Il en résulte une vie culturelle dynamique qui réunit des traditions dont les origines se perdent dans le temps et des techniques et des écoles de création tellement nouvelles qu'il n'existe encore aucun vocable pour les désigner. Au bout du compte, ces œuvres seront jugées, non pas en fonction de leurs influences, ni de critères abstraits de complexité technique, mais plutôt en fonction de leur incidence émotive qui, en dernière analyse, est le principal critère pour juger de la qualité artistique des œuvres. La présente brochure a pour but de servir de guide rudimentaire à ceux et celles qui souhaitent explorer ce terrain culturel. Puisse votre cheminement s'avérer fructueux.

**LES ARTS POPULAIRES AU CANADA :
SUGGESTIONS DE LECTURES**

La partie septentrionale de l'Amérique du Nord est multiculturelle et multilingue depuis plus de 10 000 ans. Les peuples qui ont rencontré les premiers Européens dans ce qui est aujourd'hui le Canada parlaient plus d'une cinquantaine de dialectes indiens et inuit. Les arts et l'artisanat faisaient partie intégrante de la vie sociale et religieuse de tous les jours. Des centaines de pays ont déjà contribué à enrichir notre patrimoine culturel en y assimilant certains aspects de leur héritage folklorique; d'autres traditions se sont lentement façonnées au Canada même. Bien qu'on ne puisse trouver sous une même couverture de parfaite synthèse de l'étonnante diversité des réalisations du passé, on peut toujours commencer par ouvrir une encyclopédie :

L'encyclopédie du Canada,

1^{re} éd., 3 v., Montréal : Stanké, 1987. [f]

On y trouve, entre autres, des articles sur la forge, la céramique contemporaine, les meubles campagnards, l'artisanat, la littérature ethnique, les arts populaires, la danse populaire, les festivals d'arts populaires, la musique folklorique, le folklore, l'art indien, l'art inuit, la bijouterie et l'argenterie, la maroquinerie, la littérature orale, la littérature populaire, la musique populaire, la plumasserie, l'art de la courtépointe, l'art du vitrail, le tissage.

The Canadian Encyclopedia,

2^e éd., 4 v., Edmonton : Hurtig, 1988. [a]

Pour qui veut avoir des renseignements plus détaillés sur les arts populaires et l'artisanat en général, plusieurs des études qui suivent proposent des lectures à faire dans ces divers domaines :

Una Abrahamson,

Crafts Canada : The Useful Arts,

Toronto : Clarke, Irwin, 1974. [a]

Michael Bird,

Canadian Folk Art : Old Ways in a New Land,

Toronto : Oxford University Press, 1982. [a]

Carole H. Carpenter,

Many Voices : A Study of Folklore Activities in Canada and Their Role in Canadian Culture,

Ottawa : Musées nationaux du Canada, 1979. [a]

Pierre Crépeau et al.,

Du fond du cœur : l'art populaire du Canada/

From the Heart : Folk Art in Canada,

Ottawa : Musée national de l'Homme, 1983/Toronto: McClelland and Stewart and the National Museum of Man, 1983. [a/f]

Magnus Einarsson,
*Notre patrimoine : images du peuple canadien/
Everyman's Heritage : An Album of Canadian Folk Life,*
Ottawa : Musée national de l'Homme/National Museum of Man,
1978. [a/f]

John Flanders,
The Craftsman's Way : Canadian Expressions,
Toronto : University of Toronto Press, 1981. [a]

Edith Fowke,
Folklore of Canada,
Toronto : McClelland and Stewart, 1976. [a]

Henry Glassie,
The Spirit of Folk Art,
New York: Abrams, 1989. [a]

H. Gordon Green,
A Heritage of Canadian Handicrafts,
Toronto : McClelland and Stewart, 1967. [a]

Terry Kobayashi et Michael Bird,
A Compendium of Canadian Folk Artists,
Erin (Ont.) : Boston Mills, 1985. [a]

Michel Lessard et Huguette Marquis,
L'art traditionnel au Québec,
Montréal : Éditions de l'Homme, 1975. [f]

Blake McKendry,
Folk Art : Primitive and Naïve Art in Canada,
Toronto : Methuen, 1983. [a]

Blake McKendry,
*A Dictionary of Folk Artists in Canada : From the 17th Century
to the Present with Inclusions of Popular Portrait, Topographical,
Genre, Religious and Decorative Artists of the 17th, 18th and
19th Centuries,*
Elginburg (Ont.) : Blake McKendry, 1988. [a]

*Les actes du colloque : Conférence nationale de 1988 sur les
arts populaires, les 4, 5 et 6 mars, Winnipeg, Canada/
Proceedings : 1988 National Folk Arts Conference,
March 4, 5 and 6, Winnipeg, Canada,*
Ottawa : Multiculturalisme et Citoyenneté Canada/
Multiculturalism and Citizenship Canada, 1988. [a/f]

Jean Simard et al.,
Pour passer le temps : artistes populaires du Québec,
Québec : Ministère des Affaires culturelles, 1985. [f]

De nombreux ouvrages ont été publiés sur l'art et l'artisanat des différentes régions et des divers groupes ethnoculturels et sur les divers aspects des arts populaires : renseignez-vous à votre bibliothèque locale.

Vous pourrez certes trouver à la bibliothèque de votre quartier presque toutes les publications que mentionne le présent guide. Si elles ne s'y trouvent pas, le bibliothécaire pourra probablement vous les faire venir par le truchement du service de prêts interbibliothèques.

S'il n'y a pas de bibliothèque dans votre quartier, consultez la section du gouvernement provincial dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique. La plupart des provinces et des territoires ont un numéro de téléphone sans frais pour qui veut se renseigner sur les services des bibliothèques publiques.

La plupart des ouvrages sont publiés annuellement ou révisés à intervalles réguliers; il se peut que vous trouviez une édition plus récente que celle qui est donnée ici comme référence.

La mention [a] ou [f] qui suit un titre indique que l'ouvrage a été publié soit en anglais soit en français; la mention [a/f], que l'ouvrage existe dans les deux langues.

RALLIER UNE ASSOCIATION

Info-Arts



L'acte créateur peut être très personnel et très individuel; il peut aussi se faire en collaboration. En adhérant à une association, non seulement vous entrez en contact avec d'autres personnes qui s'intéressent à l'art populaire et à l'artisanat, mais vous pouvez aussi trouver les services et le soutien dont vous avez besoin. Même si vous n'aimez pas d'habitude l'idée d'appartenir à un club ou à une association, vous constaterez sans tarder que les groupements d'arts populaires sont utiles et que vous en retirerez beaucoup dans une atmosphère amicale.

Quels que soient vos intérêts, il existe sûrement, à l'échelle locale, provinciale, régionale ou nationale, une association où vous pourrez retrouver des gens qui poursuivent le même cheminement esthétique que vous ou qui s'intéressent aux arts populaires en général. Certaines de ces associations représentent les intérêts particuliers de certains artistes et sont formellement constituées en groupes de pression ou en syndicats. D'autres ont un caractère moins officiel; elles ont pour seul but de permettre aux artistes qui ont quelque affinité de se rencontrer et de partager le fruit de leurs recherches et de leurs expériences.

Bien des associations offrent toute une gamme de services contre une cotisation relativement peu élevée : elles publient des bulletins, des revues; elles tiennent des réunions, des colloques, des congrès; elles représentent leurs membres sur la scène provinciale ou nationale des arts. Elles peuvent faire fonction de phares tout autant pour l'artiste chevronné que pour celui ou celle qui entre dans la carrière. Leur bulletin constitue une excellente source d'information sur les actualités dans votre sphère d'activité et sur les politiques et les programmes du gouvernement qui peuvent influencer sur votre production tout en vous donnant des nouvelles des autres membres.

Dorénavant, et pour une tout autre raison, les associations vont prendre encore plus d'importance au Canada. Fait unique au monde, le gouvernement fédéral a présenté, en 1991, un projet de loi sur la condition de l'artiste. Aux termes de ce texte législatif, le gouvernement a clairement décrété que les associations qui représentent les artistes ont le droit d'avoir qualité juridique. Ce texte de loi, qui prévoit la création d'un nouveau tribunal canadien des relations professionnelles entre artistes et producteurs, autorise l'accréditation des associations d'artistes pour qu'elles puissent négocier les conditions relatives au montant des cachets et aux modalités d'engagement des artistes et assurer une protection suffisante aux intérêts professionnels des artistes qu'elles représentent.

LES GROUPEMENTS NATIONAUX

Certaines associations nationales – comme le Conseil canadien de l'artisanat – sont des organisations cadres qui peuvent vous aiguiller vers leur section locale ou provinciale; d'autres acceptent les adhésions individuelles. De façon générale, l'organisation principale au Canada en matière d'arts est la suivante :

Conférence canadienne des arts

189, avenue Laurier est
Ottawa (Ontario) K1N 6P1
(613) 238-3561

Cette conférence est une association bénévole qui regroupe 600 associations vouées aux arts; elle représente 200 000 artistes et culturophiles. On peut aussi y adhérer à titre de membre individuel; la cotisation demandée aux étudiants à plein temps et aux personnes du troisième âge est très minime. Elle organise des colloques et publie des répertoires, des guides et le bulletin Proscenium [a/f].



La Conférence canadienne des arts publie, chaque année, un répertoire fort utile sur les associations nationales à vocation artistique :

*L'Annuaire des arts 1992 (mise à jour, juin 1992)/
Directory of the Arts 1992 (Updated: June 1992),*

Ottawa : Conférence canadienne des arts/
Canadian Conference of the Arts, 1992. [a/f]

On y trouve une brève notice sur les ministères et organismes du gouvernement fédéral (Parlement, services centraux, ministères, organismes culturels), sur les ministères et organismes des gouvernements provinciaux et sur les associations nationales qui se consacrent aux arts (radio-diffusion, droits d'auteur, artisanat, danse, éducation, cinématographie, patrimoine et conservation, activités pluridisciplinaires, musique, édition, enregistrement, théâtre, arts plastiques, arts appliqués, création littéraire). On y mentionne les associations nationales bien établies dont les personnes intéressées peuvent devenir membres, entre autres :

- À cœur joie Canada
- Artists in Stained Glass
- The Association for Native Development in the Performing and Visual Arts
- Les Musiciens amateurs du Canada
- Le Front des artistes canadiens (CARFAC)
- The Canadian Authors Association
- The Canadian Band Association
- L'Association de la musique country canadienne
- The Canadian Quilters Association
- The Canadian Society for Musical Traditions (ci-devant the Canadian Folk Music Association)
- Le Cercle canadien des arts décoratifs
- Céramistes Canada
- The Embroiderers' Association of Canada
- Folklore Canada International
- The Print and Drawing Council of Canada
- L'Association des auteurs-compositeurs canadiens
- UNIMA-Canada (Union internationale de la marionnette)

LES GROUPEMENTS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET MUNICIPAUX

Pour trouver une association locale qui partage vos intérêts, il peut suffire de consulter les pages jaunes de l'annuaire du téléphone sous les rubriques « Arts – Organisations » et « Associations ». Plusieurs villes et municipalités ont aussi des programmes axés sur les arts et les responsables de ces programmes peuvent vous renseigner sur les associations locales : téléphonez à votre hôtel de ville.

Certaines bibliothèques publiques tiennent un fichier des associations locales. Votre bibliothèque dispose peut-être des répertoires suivants où se trouvent énumérées une foule d'associations :



Associations Canada 1992,
2^e éd., Mississauga (Ont.) : Canadian Almanac and Directory,
1992. [a]

Sous la direction de Brian Land et de Wendy Alexander,
*Répertoire des associations du Canada/Directory of
Associations in Canada*,
13^e éd., Toronto : Micromedia, 1993. [a/f]

*On y trouve la raison sociale de 18 000 associations sous 1 500
rubriques, avec adresse, numéro de téléphone et nom des responsables :
mis à jour chaque année.*

Si l'art populaire qui vous intéresse est aussi celui d'un groupe ethnoculturel particulier, votre annuaire de téléphone pourrait, ici aussi, vous indiquer des portes d'accès. Vous pourrez souvent obtenir des indices utiles en vous adressant à une congrégation religieuse, à un groupe communautaire, à un musée, à un collège communautaire ou à une université.

Peut-être demeurez-vous dans une localité desservie par un conseil communautaire des arts dont les membres connaissent bien les activités locales. Il s'agit là de comités qui se composent de bénévoles puisés au sein même de votre localité; dans certains cas, ils sont nommés ou établis par le gouvernement provincial.

Si vous n'avez pu trouver ce que vous cherchiez après avoir consulté votre annuaire téléphonique ou votre bibliothèque locale, voici une liste de répertoires, de conseils bénévoles et gouvernementaux et de ministères provinciaux et territoriaux qui pourront certes vous aider à repérer l'association que vous cherchez.

Yukon

Yukon Arts Council
C.P. 5120
Whitehorse (Yukon) Y1A 4S3
(403) 668-6284

Association franco-yukonnaise

C.P. 5205
302, rue Strickland
Whitehorse (Yukon) Y1A 4Z1
(403) 668-2663

Territoires du Nord-Ouest

Coordonnateur des arts Affaires culturelles

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9
(403) 920-3103

Fédération franco-ténoise

C.P. 1325
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N9
(403) 920-2919



Colombie-Britannique

The Arts Resource Book,
Vancouver : Assembly of British Columbia Arts Councils, 1991. [a]
On y mentionne les « conseils communautaires des arts », soit la liste des 83 conseils locaux de la province.

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique

1575, 7^e avenue ouest
Vancouver (C.-B.) V6J 1S1
(604) 732-1420

Crafts Association of British Columbia

1386, rue Cartwright
Granville Island
Vancouver (C.-B.) V6H 3R8
(604) 687-6511

Alberta

L'Annuaire des arts/Directory of the Arts de la Conférence canadienne des arts vous donne la liste de tous les services du gouvernement provincial qui ont trait aux activités relatives au patrimoine artistique et culturel; vous choisirez, selon vos intérêts, la liste du ministère de la Culture et du Multiculturalisme de l'Alberta ou celle des organismes du gouvernement de l'Alberta.

Association canadienne-française de l'Alberta

8923 – 82^e avenue, p. 200
Edmonton (Alb.) T6C 0Z2
(403) 466-1680

Alberta Craft Council

McLeod Building, suite 509
10136 – 100^e rue
Edmonton (Alb.) T0E 2G0
(403) 428-1654

Saskatchewan

Conseil des arts de la Saskatchewan

2550, rue Broad
Regina (Sask.) S4P 3V7
(800) 667-7526 sans frais en Saskatchewan; (306) 787-4056

Commission culturelle fransaskoise

218 – 514, avenue Victoria est
Regina (Sask.) S4N 0N7
(306) 565-8916

Saskatchewan Craft Council

C.P. 7408
Saskatoon (Sask.) S7K 4J3
(306) 653-3616



Manitoba

Conseil des arts du Manitoba

525 – 93, avenue Lombard
Winnipeg (Man.) R3B 3B1
(204) 945-2237

Centre culturel franco-manitobain

340, boul. Provencher
Saint-Boniface (Man.) R2H 0G7
(204) 233-8972

Manitoba Crafts Council

7 – 100, rue Arthur
Winnipeg (Man.) R3B 1H3
(204) 942-1816

Ontario

Ressources culturelles en Ontario/Cultural Resources in Ontario,
Toronto : ministère des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario/
Ontario Ministry of Citizenship and Culture, 1986. [a/f]

On y trouve les « conseils communautaires des arts », soit la liste des 57 conseils locaux, ainsi que les associations vouées à la radiodiffusion, à l'artisanat, à la danse, à la cinématographie, à la vidéo et à la photographie, au patrimoine, aux arts littéraires et à l'édition, à la musique, aux arts de l'enregistrement, au théâtre, aux arts plastiques et aux activités pluridisciplinaires.

Ontario Crafts Council

Chalmers Building
35, rue McCaul
Toronto (Ont.) M5T 1V7
(416) 977-3551

Répertoire des arts et du patrimoine/ Arts and Heritage Directory,

Ottawa : Ville d'Ottawa, Service des loisirs et de la culture/
Department of Recreation and Culture, 1992. [a/f]

City of Scarborough Arts Directory : 1989,

Scarborough (Ont.) : Service des parcs et des loisirs de Scarborough,
1989. [a]

City of Toronto : Directory of Services,

Toronto : Greffier de la ville de Toronto, 1989. [a]

David Hyttenrauch,

Where It's At : Pertinent Publications on the Arts,

Windsor (Ont.) : Arts Council Windsor and Region, 1985. [a]

Directory of Community Services for Hamilton-Wentworth : 1989-90,

Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth : Service de l'information communautaire, 1989. [a]

Directory of Community Services in Metropolitan Toronto : 1990,

Toronto : Centre de l'information communautaire du Grand Toronto, 1990. [a]

Québec

Denis Turcotte et Céline Marquis,

Le Monde de la culture au Québec : répertoire descriptif, édition 1990-1991,

Sainte-Foy (Québec) : Québec dans le monde, 1990. [f]

Répertoire des 1 783 ressources culturelles du Québec, avec adresse et numéro de téléphone des associations et un index-matière; l'annexe 1 donne la liste des onze conseils régionaux de la culture.



Conseil des métiers d'art du Québec

911, rue Jean-Talon est, p. 219

Montréal (Québec) H2R 1V5

(514) 270-7770

Répertoire des services communautaires du Grand Montréal/

Directory of Community Services of Greater Montreal,

Montréal : Centre d'information et de consultation de la Fondation du Grand Montréal/Information and Referral Centre of Greater Montreal, 1988. [a/f]

Nouveau-Brunswick

Direction générale des arts

Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

(506) 453-2555

Conseil provincial des sociétés culturelles

27, rue John

Moncton (N.-B.) E1C 2G7

(506) 858-8000

New Brunswick Crafts Council

C.P. 1231

328, rue King

Fredericton (N.-B.) E3B 5C8

(506) 450-8989

Île-du-Prince-Édouard

Conseil des arts de l'Île-du-Prince-Édouard

C.P. 2234

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 8B9

(902) 368-4410

Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard

a/s Directeur exécutif

5, ch. Acadian

Hillsborough Park (Î.-P.-É.) C1C 1M2

(902) 368-1895

Prince Edward Island Crafts Council

156, rue Richmond
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 1H9
(902) 892-5152

Nouvelle-Écosse

Consultez l'annuaire du téléphone pour savoir où se trouve le conseil des arts le plus proche de chez vous : conseil des arts du comté de Lunenburg; conseil des arts d'interprétation du comté de Shelburne; conseil des arts de Yarmouth; conseil communautaire des arts d'Annapolis; conseil des arts d'Inverness; conseil des arts de Cobequid; conseil des arts d'Avon.



Cultural Federations of Nova Scotia

901 - 1809 Barrington Street
Halifax (N.-É.) B3J 3K8
(902) 425-6373

Fédération des fédérations regroupant les organisations qui se consacrent à la danse, au patrimoine, aux activités multiculturelles, au chant choral, à l'artisanat esthétique, à l'art dramatique, à la création littéraire et aux arts plastiques.

Nova Scotia Designer Crafts Council

C.P. 3355 (Sud)
Halifax (N.-É.) B3J 3J1
(902) 423-3837

Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse

1106, rue South Park
Halifax (N.-É.) B3H 2W7
(902) 421-1772

Terre-Neuve

L'Annuaire des Arts/Directory of the Arts de la Conférence canadienne des arts énumère six centres des arts et de la culture, à Corner Brook, à Gander, à Grand Falls, à Labrador City, à Saint-Jean et à Stephenville.

Conseil des arts de Terre-Neuve et du Labrador

C.P. 98, succ. C
Saint-Jean (T.-N.) A1C 5H5
(709) 726-2212

Newfoundland and Labrador Crafts Development Association

C.P. 5295
Saint-Jean (T.-N.) A1C 5W1
(709) 753-2749

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

265, rue Duckworth
Saint-Jean (T.-N.) A1C 1G9
(709) 722-0627

PERFECTIONNER SES COMPÉTENCES

Info-Arts



Autrefois, les artistes perfectionnaient leur art en devenant l'apprenti d'un maître artiste ou d'un maître artisan. L'apprenti apprenait son art ou son artisanat en travaillant, pendant un certain temps, auprès d'un expert reconnu en la matière. Ce système a été presque entièrement supplanté par les écoles privées et par le système d'éducation publique. Et pourtant, l'un des principes de base demeure valable; c'est en forgeant qu'on devient forgeron.

LES PREMIERS PAS

Ce n'est évidemment pas dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique que vous trouverez où vous adresser pour obtenir des conseils pratiques ou l'inspiration d'un bon professeur, mais c'est quand même un endroit où vous pourriez entamer vos recherches, histoire d'apprendre ce que votre localité a à vous offrir. Un survol rapide de l'index vous donnera une idée des nombreuses possibilités que vous offre votre région.

Peut-être en êtes-vous à vos débuts ou peut-être voulez-vous en apprendre davantage sur un aspect particulier des arts populaires ou de l'artisanat. Votre conseil scolaire offre certainement des cours d'introduction bon marché; il s'agit d'ordinaire de cours non crédités donnés le soir, en fin de semaine ou l'été. Plusieurs conseils d'arts populaires et plusieurs conseils d'associations multiculturelles offrent des cours de formation; certaines congrégations religieuses et certaines associations communautaires font de même.



La Vancouver Multicultural Society offrait, en 1990-1991, aux artistes populaires amateurs une série d'ateliers d'une journée pour les aider à perfectionner leur art; ces ateliers d'un genre novateur étaient dirigés par un artiste professionnel (Vancouver Multicultural Society, 1254, 7^e avenue ouest, Vancouver (C.-B.) V6H 1B6; [604] 731-4647).

Plusieurs associations et institutions organisent des colloques, des ateliers, des conférences, des programmes spéciaux et des cours d'été sur divers aspects des arts populaires. Il peut s'agir de sessions d'une journée ou d'une fin de semaine durant l'année, ou encore de travaux intensifs à faire le plus souvent durant l'été et qui peuvent s'étendre sur tout un mois. Comme les sujets varient d'une année à l'autre, le bulletin de l'association demeure la source d'information la plus à jour. L'établissement d'enseignement ou l'institution culturelle de votre région (voir *Qui enseigne quoi en arts*, mentionné ci-dessous) pourrait aussi inscrire votre nom sur sa liste de distribution pour vous tenir au courant des activités à venir.

POUR ALLER PLUS AVANT

Si vous recherchez une formation plus poussée (de façon à obtenir peut-être un certificat, un diplôme ou un grade universitaire), vous constaterez que toute une panoplie de programmes en arts sont offerts par les universités, les collèges d'arts des provinces, les établissements privés à vocation culturelle ou artistique, les collèges communautaires et régionaux, et, au Québec, les cégeps (Collèges d'enseignement général et professionnel).

Le ministère fédéral des Communications a parrainé un guide précieux sur les programmes collégiaux et universitaires :

Sous la direction de Jocelyne Rouleau,
Qui enseigne quoi en arts/Who Teaches What in the Arts,
Ottawa : Conférence canadienne des arts pour le ministère des
Communications/Canadian Conference of the Arts for the Department
of Communications, 1989. [a/f]

*Qui enseigne quoi en arts : mise à jour 1990-1991/Who
Teaches What in the Arts: 1990-91 Update*,
Ottawa : Conférence canadienne des arts/Canadian Conference of the
Arts, 1990. [a/f]

On y énumère 55 établissements de niveau universitaire, 100 établisse-
ments de niveau collégial et 24 établissements spécialisés du Canada, tout
en précisant lesquels offrent des programmes en fonction de 18 caté-
gories, dont :

- L'architecture
- Les arts et la conception (y compris la conception des costumes, l'esthétique commerciale, la communication et l'esthétique, la haute couture, le graphisme, l'esthétique industrielle, la décoration intérieure, l'édition, l'édition, l'animation assistée par ordinateur, le graphisme informatique)
- L'histoire de l'art
- L'administration des arts
- L'enseignement de l'art
- La cinématographie, les études de film, la photographie et la vidéo
- L'artisanat (y compris la céramique, la poterie, le verre, la bijouterie, la ferronnerie, les textiles et les fibres)
- La création littéraire et la littérature
- La danse
- Les beaux-arts
- Le folklore (y compris les études autochtones)
- Le journalisme
- La muséologie (y compris les études relatives aux conservateurs)
- La musique
- La radio, la télévision, les communications et les médias
- La récréologie (y compris les programmes culturels)
- L'art dramatique
- Les arts plastiques ou visuels

On y fait mention, pour chaque établissement, de l'adresse et du numéro de téléphone central, du numéro de téléphone des agents de l'aide aux étudiants pour les prêts et bourses, des exigences générales et particulières d'inscription aux programmes des certificats, des diplômes et des grades universitaires, de la durée de chaque programme, du nombre maximum d'inscriptions et de la langue d'enseignement.

Le programme des universités et des collèges décrit les cours qui y sont offerts, avec mention du professeur; vous pouvez normalement trouver à la bibliothèque de votre quartier le programme des cours offerts par les établissements d'enseignement de votre région. Les cours et services offerts par les universités canadiennes sont résumés dans l'ouvrage suivant :

Sous la direction d'Elizabeth M. Rice et de Colleen A. LaPlante,
*Répertoire des universités canadiennes/
Directory of Canadian Universities : 1991*,
Ottawa : Association des universités et collèges du Canada/Association
of Universities and Colleges of Canada, 1991. [a/f]



Il est publié tous les deux ans. Les descriptions sont rédigées dans la langue d'enseignement de chaque institution. Comporte une bibliographie pour qui veut se renseigner davantage sur les universités canadiennes : conditions d'admission, aide aux étudiants, étudiants adultes et à temps partiel, services aux étudiants.

Si vous désirez suivre l'enseignement de tel ou tel professeur à l'université mais n'êtes pas sûr s'il enseigne, l'ouvrage suivant, publié chaque année, donne la liste complète du corps professoral de toutes les universités canadiennes :

Commonwealth Universities Yearbook 1990,
vol. 2, Londres : Association of Commonwealth Universities, 1990. [a]
« Canada », pp. 952-1506, avec brève description de toutes les universités canadiennes; l'index du vol. 4 énumère tous les noms.



DANS LES AUTRES PAYS

L'une des expériences les plus fascinantes qu'on puisse faire dans le monde des arts populaires et de l'artisanat, et cela est vrai pour tous les arts, c'est de connaître et de partager les perspectives des artistes des autres pays. Si vous songez à étudier ou à suivre des cours dans un autre pays, bien des pays peuvent vous fournir une abondante documentation sur tous les aspects des arts qu'on y pratique; renseignez-vous à votre bibliothèque locale et parlez-en aux membres de longue date d'une association. Voici d'autres sources d'information :

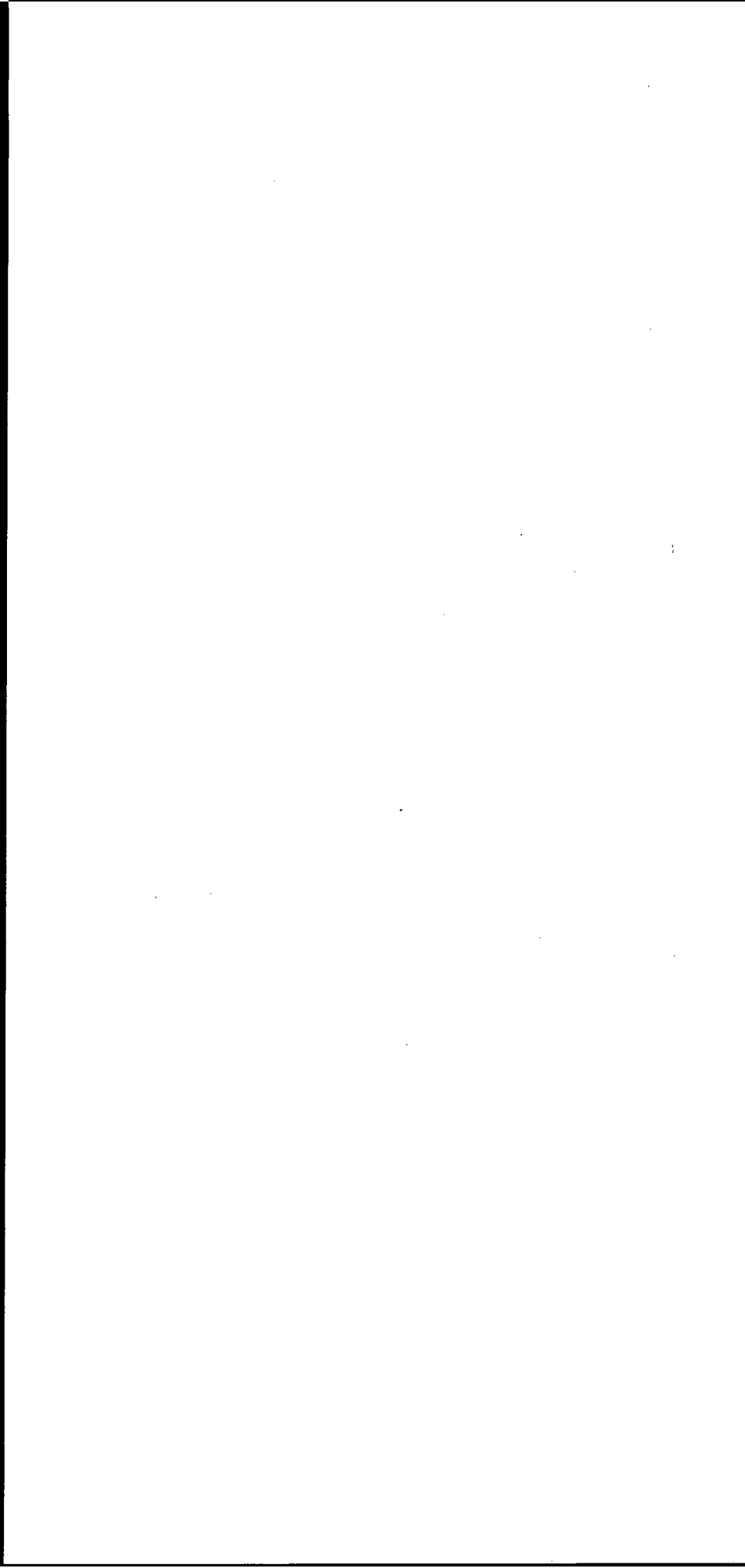
*Répertoire international des études canadiennes/
International Directory to Canadian Studies*,
Ottawa : Conseil international d'études canadiennes/
International Council for Canadian Studies, 1989. [a/f]

*Programmes d'échanges internationaux/
International Exchange Programs*,
Ottawa : Affaires extérieures Canada/External Affairs Canada, 1988.
[a/f]

Alan Cumyn *et al.*,
*Le Tour du monde en 1001 projets : un guide pour les
Canadiens désirant travailler ou étudier à l'étranger/What in
the World Is Going On? A Guide for Canadians Wishing to
Work, Volunteer or Study in Other Countries*,
3^e éd., Ottawa : Bureau canadien de l'éducation internationale/
Canadian Bureau for International Education, 1991. [a/f]

Certains hauts-commissariats et certaines ambassades accréditées au Canada ont des bibliothèques bien nanties et de bonnes sources d'information sur les activités artistiques; d'autres offrent des services plus restreints. Si vous désirez communiquer directement avec une ambassade, le nom et l'adresse de tous les représentants diplomatiques accrédités au Canada sont publiés deux fois par année dans :

*Représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada/
Diplomatic, Consular and Other Representatives in Canada*,
Ottawa : Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada/External Affairs and International Trade Canada. [a/f]



TROUVER DE L'ARGENT

Info-Arts



Dans cette section, on vous dit comment vous renseigner sur les bourses et que faire pour en obtenir une. Il y a des centaines de programmes destinés à venir en aide aux artistes et aux organisations à vocation artistique, et ce, dans tous les domaines inimaginables. Quant aux bourses offertes chaque année, elles se comptent par milliers. Très nombreux, toutefois, sont les candidats à ces bourses et vous ferez face à une vive concurrence.

Sur le plan commercial, les arts représentent une grosse affaire au Canada. Chaque année, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales dépensent de fortes sommes d'argent pour financer des activités artistiques et culturelles. Par exemple, au cours du seul exercice 1988-1989, la somme totale affectée aux arts et à la culture a dépassé de beaucoup les cinq milliards de dollars. Les entreprises ont, de leur côté, versé 16 millions à ce chapitre; en outre, plusieurs fondations appuient les arts.

Par contre, les sommes que reçoivent les artistes, y compris ceux et celles qui en font une profession, sont relativement peu élevées. Selon les statistiques relatives à l'impôt sur le revenu, le revenu moyen de l'artiste se situe bien en-deçà du seuil de pauvreté; par exemple, l'ACTRA, syndicat des acteurs professionnels, signalait, en 1986, que seulement le tiers de ses membres de Toronto gagnaient plus de 5 000 dollars par année.

PAR OÙ COMMENCER

Quand il s'agit de trouver des fonds, les sources d'information les plus utiles sont souvent les membres chevronnés ou les membres du personnel d'une association, ainsi que les agents de liaison en matière d'arts au sein des divers paliers de gouvernement. Ils connaissent généralement toutes les conditions d'admissibilité aux diverses bourses; ils pourront vous dire quel organisme subventionnaire pourrait considérer sous un jour favorable votre spécialité artistique ou artisanale; ils pourront aussi vous aider à préparer votre demande.

Ils seront aussi en mesure de vous conseiller sur deux points en particulier. D'abord, une question qui s'applique à la plupart des domaines artistiques et culturels : Qui décide si vos travaux antérieurs et votre expérience passée (votre feuille de route en somme) sont suffisants – ou votre potentiel suffisamment prometteur – pour justifier qu'on vous accorde une bourse? La réponse est simple. Ce sont ceux-là qui ont de l'argent à consacrer aux arts. Mais, parfois, il y a d'autres facteurs à prendre en considération et qui peuvent s'appliquer à votre cas, par exemple, le lieu de votre domicile, le genre artistique auquel vous vous adonnez, votre situation personnelle, votre stade de perfectionnement.

Ne vous découragez pas si l'on rejette votre première demande. Pour la plupart des concours, les évaluateurs ont une longue expérience et font de leur mieux pour être justes. Si votre demande est rejetée, cela ne veut pas nécessairement dire que vous n'êtes pas doué ou que votre travail est médiocre; cela signifie peut-être simplement que les fonds n'étaient pas suffisants pour financer tous les bons projets. Cela peut aussi signifier que, bien que votre proposition ait pu être bonne, elle ne correspondait pas aux critères de l'organisation à laquelle vous vous êtes adressé.

La deuxième question est tout aussi importante pour les artistes populaires. Qui établit la distinction à faire entre amateurs et professionnels? La réponse n'est pas si simple que cela; en général, la ligne de démarcation entre les uns et les autres est floue et certains organismes subventionnaires commencent même à se demander si, en fait, elle n'est pas quelque peu artificielle.

LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

Pour avoir des chances d'aboutir, la demande de fonds doit revêtir deux caractéristiques. Premièrement, elle doit démontrer que vous vous êtes bien renseigné sur le programme de bourses et que vous avez bien compris comment votre projet pouvait satisfaire aux exigences du programme. Il suffit souvent, pour cela, de téléphoner simplement à la personne



responsable du programme; il est toutefois préférable de vérifier les détails indiqués ci-après avant de téléphoner, car vous aurez alors aussi une idée des autres programmes.

Deuxièmement, elle doit démontrer que vous avez suivi à la lettre les instructions relatives à la présentation des demandes. Les évaluateurs nous font observer qu'un nombre étonnant de demandes ne peuvent être acceptées pour des raisons d'ordre technique, parce qu'elles ne sont pas complètes ou qu'elles ne répondent pas à l'une ou l'autre des questions critiques.

C'est dans *l'Annuaire des arts* de la Conférence canadienne des arts, dont nous avons déjà parlé, que vous trouverez la liste la plus complète des programmes de financement des gouvernements. On y énumère les ministères et organismes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, tout en précisant s'ils offrent un soutien financier aux artistes; on y donne également le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui pourra vous renseigner si vous voulez plus de précisions.

À l'échelle fédérale, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté appuie un certain nombre de programmes auxquels les artistes peuvent avoir recours. Le ministère des Communications aide les organisations culturelles professionnelles sans but lucratif par l'intermédiaire de son programme d'initiatives culturelles. Parmi les organismes fédéraux, le Conseil des arts du Canada offre des subventions aux artistes qui ont eu une formation de base et qui sont reconnus comme professionnels; il a aussi un programme d'aide aux chorales locales. Son programme Explorations encourage également les artistes, qu'ils soient bien établis ou non, à s'aventurer hors des sentiers battus. Si vous voulez vous renseigner au sujet des dates d'échéance pour la présentation des demandes, au sujet des modalités de sélection ou au sujet des critères d'admissibilité, adressez-vous au Conseil des arts, 99, rue Metcalfe, C.P. 1047, Ottawa (Ont.) K1P 5V8. Numéro de téléphone sans frais : (800) 263-5588.

Bien que s'adressant principalement aux organisations culturelles et artistiques de la Colombie-Britannique, vous pourrez trouver des conseils utiles sur la façon de préparer votre demande dans le guide publié par l'Assembly of British Columbia Arts Councils (201 – 3737, rue Oak, Vancouver [C.-B.] V6H 2M4; [604] 738-0749) :

The Arts Resource Book,

Vancouver : Assembly of British Columbia Arts Councils, 1991. [a] Comporte des sections sur les collectes de fonds (la grande question), sur les perspectives des agents de financement, sur les bailleurs de fonds (l'autre côté de la médaille), sur les programmes des administrations municipales et des gouvernements provinciaux, sur les programmes du gouvernement fédéral, sur les fondations et sur les diverses autres sources de financement. Le texte est rédigé selon différents points de vue; interviews avec des agents de financement et des représentants d'organismes subventionnaires.



Un autre ouvrage s'adresse aux organisations, bien que pas expressément aux groupements d'artistes :

Joyce Young,
Fundraising for Non-Profit Groups : How to Get Money from Corporations, Foundations, and Government,
3^e éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1989. [a]

LES FONDATIONS ET LES ENTREPRISES

Un ouvrage en deux tomes vous donne une vue d'ensemble des fondations canadiennes dans chacune des provinces, et même quelques-unes aux États-Unis. Les fondations sont établies par des familles, des entreprises et des collectivités; elles peuvent ainsi verser des fonds à des œuvres de bienfaisance et à d'autres initiatives qu'elles jugent louables. Certaines subventionnent des artistes, mais il appartient à chaque fondation de déterminer à qui elle attribuera ses subventions, à quel endroit et à quelle fin.

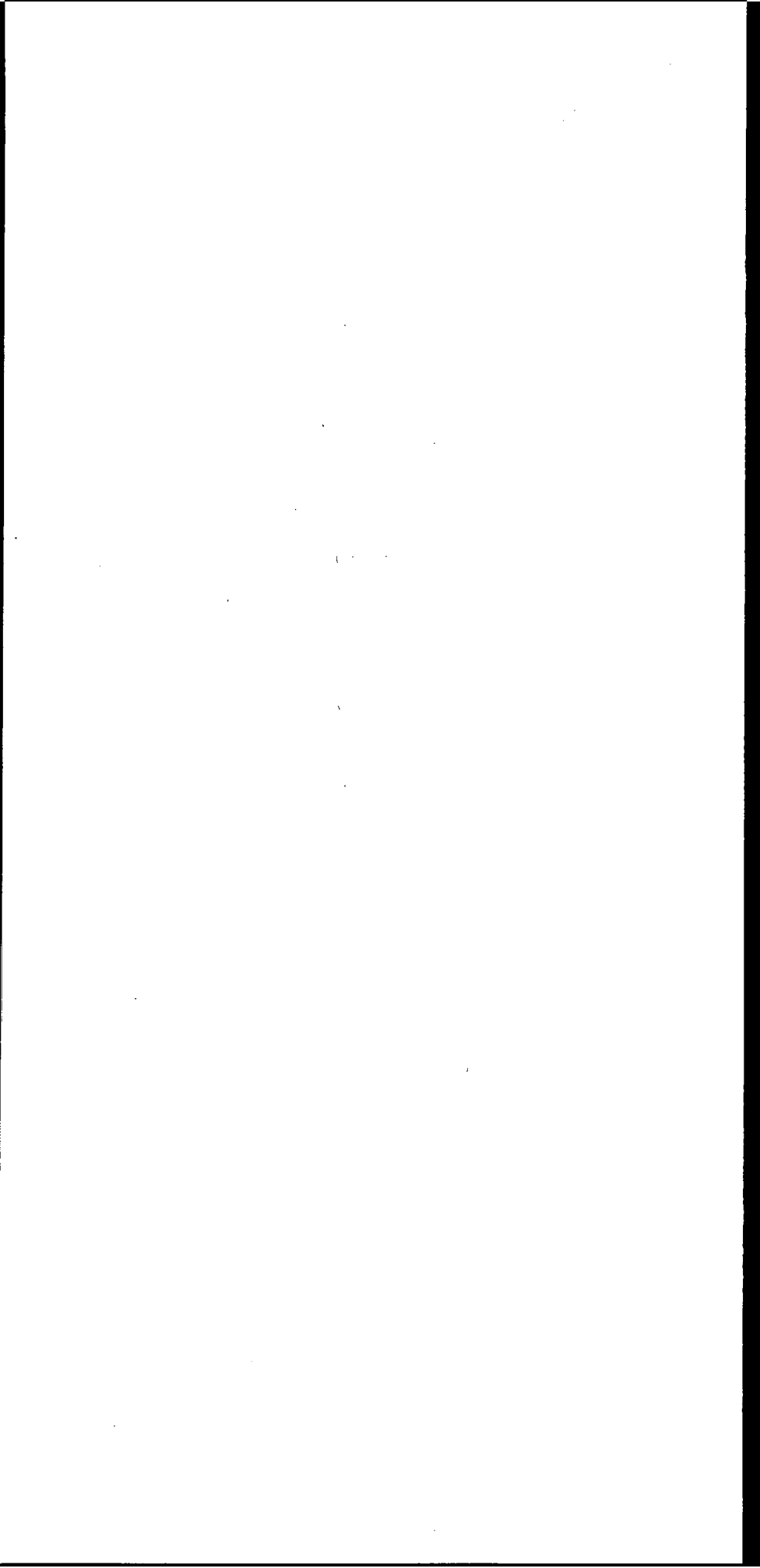
Allan Arlett et Norah McClintock,
Canadian Directory to Foundations (Incorporating the Canadian Index to Foundation Grants),
8^e éd., 2 vol., Toronto : Centre canadien de philanthropie,
1988, 1989. [a]

Le premier volume (1988) donne la liste des fondations qui distribuent, au total, plus de 10 000 dollars par an, avec les précisions voulues pour chaque subvention de plus de 500 dollars. On y prodigue des conseils sur la façon de trouver des fonds; on y indique la marche à suivre pour présenter sa demande; des index détaillés en facilitent la consultation. Le deuxième volume (1989) ajoute un grand nombre de fondations à celles qui sont indiquées dans le premier volume, tout en donnant des précisions pour chaque subvention de plus de 1 000 dollars; on y trouve aussi une notice sur 108 fondations qui versent moins que 10 000 dollars par année.

Les entreprises ont tendance à appuyer les organisations plutôt que les individus. Mais pour un projet ou un spectacle en particulier, vous pourriez réussir à convaincre une entreprise de vous rendre un service ou de vous donner un produit; en contrepartie, vous vous engagerez à mentionner la source de ce don. Dans ce cas-là, le meilleur guide serait celui-ci :

Approaching Corporations for Support : A Guide for Arts Organizations,
2^e éd., Toronto Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, 1991. [a]





S'ÉTABLIR

Info-Arts



S'ÉTABLIR

Cette section vous indique où vous adresser pour vous établir et vendre votre art. Il y a quand même une marge entre le fait d'organiser un programme de danse pour des amis et celui de lancer votre propre entreprise d'artisanat, entre le fait de donner un petit spectacle dans votre sous-sol et celui de vendre vos tableaux à une galerie d'art - à un certain point, vous vous demanderez certes ce qu'on peut ressentir à livrer au public ses œuvres personnelles.

LES PREMIERS PAS

Il faut d'abord vous demander sérieusement ce que votre « art » représente pour vous. Vous adonnez-vous aux arts populaires ou à l'artisanat simplement pour vous exprimer ou cherchez-vous à vous adresser à un public particulier? Cherchez-vous à vous faire reconnaître par vos pairs ou voulez-vous surtout faire œuvre d'imagination et réussir à vendre vos œuvres?

Il n'appartient qu'à vous de décider dans quelle mesure vous tenez à vous tailler une place sur le marché des arts populaires. Sans avoir eu conscience d'une frontière à franchir, vous cessez d'être amateur pour devenir professionnel. Les aptitudes correspondant aux diverses formes d'expression, qu'il s'agisse d'art populaire ou d'artisanat, ne sont pas non plus clairement délimitées. C'est votre expérience (et les gens dont vous appréciez le jugement) qui vous dira si vous avez atteint et franchi un certain cap dans votre cheminement.

Si vous décidez que votre but est de vendre vos œuvres et vos services, vous devez alors vous efforcer de recueillir tous les renseignements nécessaires :

- pour vous employer activement à l'exploitation et à la vente de vos œuvres;
- pour lancer une entreprise;
- pour apprendre les principes de la commercialisation.

Bien que chacune de ces démarches soient reliées les unes aux autres, vous pourrez trouver utile, au début, de les considérer séparément.

L'EXPOSITION ET LA VENTE DE VOS ŒUVRES

Vous espérez certes réussir à faire exposer vos œuvres et à trouver preneur. Pour réussir, il ne faudra pas vous contenter de vous adresser à un public vague; vos travaux devront aussi plaire à des organisateurs d'expositions ou distributeurs, qui sont en affaires tout comme vous.

Aux États-Unis, un excellent guide a été publié en collaboration avec la National Endowment for the Arts (l'équivalent américain de notre Conseil des arts). Bien qu'il s'adresse aux artistes et collectionneurs américains, il contient bien des pages qui peuvent également intéresser les Canadiens et les Canadiennes:

Lee Caplin,
The Business of Art,

2^e éd., Englewood Cliffs, New Jersey : Prentice Hall, 1989. [a]

31 essais rédigés par des artistes, négociants, collectionneurs et administrateurs d'expérience sur la planification, la protection, la commercialisation, l'exposition, l'achat et la vente, ainsi que sur les aspects politiques de l'art.



Deux guides sur l'artisanat – l'un canadien, l'autre américain – peuvent aussi être très utiles à bien des artistes :

William G. Hynes,
Start and Run a Profitable Craft Business : A Complete Step-by-Step Business Plan,
3^e éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]
Comment démarrer? Comment faire des choses qui vont bien se vendre? Au détail ou en gros? Comment inscrire vos recettes et vos dépenses? Comment diriger une entreprise d'artisanat?

Brian T. Jefferson,
Profitable Crafts Marketing : A Complete Guide to Successful Selling,
Portland, Oregon : Timber Press; Seattle, Washington : Madrona 1985. [a]
Théories et stratégies de commercialisation. Techniques de vente au détail, y compris les foires et les expositions d'artisanat. Techniques de vente en gros. Autres débouchés intéressants. Considérations d'ordre professionnel, par exemple, la recherche d'un agent.

Il existe aussi un guide général où vous trouverez des conseils qui vous aideront à exposer vos œuvres :

Barry Siskind,
The Successful Exhibitor's Handbook : Profitable Marketing Techniques at Trade or Consumer Shows,
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Si les festivals organisés au Canada vous intéressent, Folklore Canada International en publie chaque année le répertoire (F.C.I., C.P. 9, Succursale de Lorimier, Montréal [Québec] H2H 2N6):

Répertoire des événements et festivals du patrimoine vivant au Canada/1992 Directory of Living Heritage Festivals and Events in Canada,
Montréal : Folklore Canada International, 1993. [a/f]

Un répertoire publié aux États-Unis mentionne certaines manifestations organisées au Canada :

Carol Spivak et Richard A. Weinstock,
Best Festivals of North America : A Performing Arts Guide,
3^e éd., Ventura, Californie : Printwheel Press, 1989. [a]

Les six autres guides *Info-Arts* vous donnent d'autres renseignements sur la commercialisation et l'exposition de diverses créations artistiques sous diverses formes.

POUR LANCER UNE ENTREPRISE

Même si vous ne comptez vendre que peu de choses chaque année, vous constituerez néanmoins une petite entreprise. Vous avez un service ou un produit à vendre, comme n'importe quelle entreprise. Vous devez donc posséder des connaissances de base, par exemple, en matière de planification et de finances ou encore pour bien saisir la différence entre la vente au détail et la vente en gros. (Les aspects juridiques à considérer lorsque l'on part en affaires font l'objet de la prochaine section sur les artistes et la loi.)



Votre bibliothèque et votre librairie comportent une section sur les ouvrages destinés aux entreprises; vous voudrez acquérir un abécédaire de l'entreprise, et non une théorie de l'administration. Comme le milieu des affaires du Canada a certaines caractéristiques qui lui sont propres, vous devrez rechercher des livres qui portent expressément sur la situation au Canada, et non pas sur celle du Royaume-Uni ou des États-Unis. L'éditeur canadien Self-Counsel Press (1481 Charlotte Road, Vancouver-Nord [C.-B.] V7J 1H1) se spécialise dans les guides pratiques à l'intention des anglophones pour qui il publie divers petits ouvrages bon marché :

Edna Sheedy,
Start and Run a Profitable Home-Based Business : Your Step-by-Step, First-Year Guide,
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Clive G. Cornish,
Basic Accounting for the Small Business : Simple, Foolproof Techniques for Keeping Your Books Straight and Staying Out of Trouble,
8^e éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Si vous n'avez pas l'intention de demeurer un pigiste individuel, par exemple si vous projetez d'établir un collectif avec d'autres artistes, ou un studio commercial, vous pourriez aussi songer à faire appel à la Banque fédérale de développement (BFD)/Federal Business Development Bank (FBDB). Cette banque est une société de la Couronne fédérale qui aide les nouvelles petites entreprises en leur consentant des prêts ou en les leur garantissant, en leur fournissant un capital-risque et en leur offrant des services de gestion (counselling et formation, entre autres). Son Service de consultation pour les petites entreprises (CASE) compte 1 100 conseillers sur appel. La Banque fédérale et son service de consultation ont 45 bureaux répartis dans toutes les provinces et les territoires (siège social : Banque fédérale de développement, 800, place Victoria, Tour de la Place Victoria, C.P. 335, Montréal [Québec] H4Z 1L4; numéro de téléphone sans frais [800] 361-2126) :

Établir une entreprise au Canada : un guide pour les Néo-Canadiens/Starting a Business in Canada : A Guide for New Canadians,
Montréal : BFD/FBDB, 1990. [a/f]

*Consultation au service des entreprises/
CASE: Counselling Service for Business,*
Montréal : BFD/FBDB, 1990. [a/f]

LA COMMERCIALISATION

Il s'agit ici de savoir comment, quand, où et à qui vendre. Vous devez chercher à comprendre ce que veulent vos clients éventuels, à savoir comment les satisfaire, comment leur faire valoir votre produit et comment vous assurer qu'ils obtiennent bien ce que vous avez à vendre.



Bien que les arts populaires et l'artisanat ne constituent pas un service comme la vente d'un grille-pain ou d'une ampoule électrique, il n'en demeure pas moins que vos œuvres artistiques auront bien des points en commun avec les autres entreprises. Là encore, votre bibliothèque et votre librairie ont assurément plusieurs ouvrages à vous offrir en matière de commercialisation. Voici quelques guides utiles dans ce domaine :

Del Dennison et Linda Tobey,
*The Advertising Handbook : Making a Big Impact
with a Small Business Budget,*
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1991. [a]

Tana Fletcher et Julia Rockler,
*Getting Publicity : A Do-It-Yourself Guide for Small Business
and Non-Profit Groups,*
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Douglas A. Gray et Donald G. Cyr,
Marketing Your Product : A Planning Guide for Small Business,
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1987. [a]

Jean Withers et Carol Vipperman,
Marketing Your Service : A Planning Guide for Small Business,
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1987. [a]



Info-Arts



Dans cette section, vous apprendrez comment vous renseigner pour connaître vos droits et vos responsabilités devant la loi en tant qu'artiste. Dans bien des cas, naturellement, ce sont les mêmes que pour la plupart des résidents du Canada et des citoyens canadiens, comme pour ce qui est de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu et de la taxe sur les produits et services (TPS). D'autres ont trait plus particulièrement à votre qualité d'artiste, comme dans le cas des droits d'auteur et des redevances.

Si vous dirigez une entreprise en tant qu'artiste, vous devez connaître les lois relatives aux contrats, à la constitution en société, à l'endettement et à la faillite.

Comme tous les ordres de gouvernement – fédéral, territorial, provincial et municipal – révisent constamment, pour les mettre à jour, leur législation et leur réglementation, les renseignements donnés dans cette section ne tiennent pas lieu de conseils juridiques qui s'appliqueraient à votre situation particulière.

Pour cela, vous devez consulter un conseiller en qui vous avez confiance; ce conseiller sera normalement un avocat ou un notaire. Certaines associations provinciales du Barreau (regroupements d'avocats) et les écoles de droit rattachées aux universités sont disposées à répondre gratuitement ou à peu de frais aux questions simples et bien des cabinets d'avocats ont adopté des dispositions spéciales d'entrée en matière qui vous permettront de ne pas payer trop cher pour la première visite.

Il existe, en anglais, un guide bien détaillé sur l'artiste et la loi, mais il est maintenant trop dépassé pour qu'on puisse s'y fier complètement; on peut néanmoins y trouver des renseignements valables sur certaines questions importantes :

Aaron Milrad et Ella Agnew,
The Art World : Law, Business & Practice in Canada,
Toronto : Merritt, 1980. [a]

Les chapitres portent sur les droits d'auteur, les ventes commerciales, les achats, les organisations sans but lucratif, les galeries et les musées, la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels, l'imposition et les dons, la propriété collective et l'aliénation des œuvres d'art, l'imposition et l'artiste, l'art commercial, l'obsécénité et l'art.

Voici un guide général destiné aux photographes :

Christopher Du Vernet,
Photography and the Law : A guide for Amateur and Professional Photographers,
2^e éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1991. [a]

Pour les danseurs et danseuses, il existe un guide quelque peu désuet mais encore utile :

Murray Geddes et al.,
The Canadian Dancers' Survival Manual : A Resource Directory for the Dance Community,
Toronto : Dancers' Forum of the Dance in Canada Association,
1980. [a]

Pour les artistes des arts plastiques, il existe plusieurs guides où ils pourront puiser des renseignements d'ordre juridique :

Sarah Yates,
Information for Artists : A Practical Guide for Visual Artists,
éd. rév., Toronto : Canadian Artists Representation Ontario, 1990. [a]
Droits d'exposition, contrats, impôt et taxes, censure et droits d'auteur; la bibliographie annotée du guide comporte une section sur la loi,
pp. 21 : 16-24.

How to Survive as an Artist,
Winnipeg : Le Front des artistes canadiens, Manitoba, 1987. [a]



Pour les artistes des arts plastiques de l'Ontario, Canadian Artists Representation Ontario (CARO) offre à ses membres des services de conseils juridiques pour les artistes (CARO, 183, rue Bathurst, Toronto [Ont.] M5T 2R7).

L'IMPÔT ET LES TAXES

L'ouvrage suivant est le guide général de base sur l'imposition des artistes :

Arthur Drache,
La fiscalité et les arts : un guide pratique/
Taxation and the Arts : A Practical Guide,
Ottawa : Conférence canadienne des arts/
Canadian Conference of the Arts, 1987. [a/f]



Si vous avez un revenu d'entreprise en tant qu'artiste, vous devrez consulter, au départ, le *Guide d'impôt – Revenus d'entreprise ou de profession libérale/Business and Professional Income Tax Guide* [a/f] de Revenu Canada. Plusieurs publications annuelles portent sur les revenus d'entreprise et sur les dépenses admissibles; consultez votre libraire ou votre bibliothécaire.

Revenu Canada publie de temps en temps des *Bulletins d'interprétation/Interpretation Bulletins* sur diverses dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant à n'importe quel bureau de Revenu Canada – Impôt (voir la section du gouvernement fédéral dans les pages bleues de l'annuaire du téléphone); vous pouvez y aller en personne ou les commander par la poste. Voici le numéro de référence, la date et le titre de certains Bulletins d'interprétation qui sont de nature à intéresser les artistes :

IT-504R, 6 mars 1989,
« *Artistes visuels et écrivains* »
(s'applique à l'année d'imposition 1988 et aux suivantes). [a/f]

IT-504, 17 mars 1986,
« *Artistes visuels et écrivains* »
(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]

IT-525, 20 avril 1990,
« *Artistes de la scène* »
(s'applique à l'année d'imposition 1988 et aux suivantes; remplace IT-312, IT-312 [communiqué spécial] et IT-311). [a/f]

IT-312, 29 mars 1985,
« *Communiqué spécial : Musiciens et autres professionnels du spectacle* »
(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988; modifie IT-312 du 3 mai 1976). [a/f]

IT-312, 3 mai 1976,
« *Musiciens et autres professionnels du spectacle* »
(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]

IT-311, 30 avril 1976,
« *Déduction des frais engagés par des musiciens et d'autres professionnels du spectacle travaillant à leur propre compte* »
(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]

Deux publications traitent de l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) aux artistes :

*Introduction à la TPS à l'intention des artistes (particuliers)/
Introduction to the GST for Individual Artists,*
Ottawa : Conseil des arts du Canada et Conférence canadienne
des arts/Canada Council and Canadian Conference of the Arts,
1991. [a/f]

*Introduction à la TPS à l'intention des artistes (organismes)/
Introduction to the GST for Arts Organizations,*
Ottawa : Conseil des arts du Canada et Conférence canadienne
des arts/Canada Council and Canadian Conference of the Arts,
1991. [a/f]

Pour les artistes des arts plastiques, le Front des artistes canadiens (CARFAC) publie :

*L'impôt et les arts plastiques canadiens : brochure d'information
à l'intention des artistes canadiens/Taxation Information for
Canadian Visual Artists,*
2^e éd., Winnipeg : Le Front des artistes canadiens/Canadian Artists'
Representation, 1980. [a/f]
Mise à jour tous les quatre ans sur feuilles mobiles.



LES DROITS D'AUTEUR ET LES REDEVANCES

Le droit d'auteur vous protège, entre autres, contre toute reproduction non autorisée de vos œuvres. C'est le ministère fédéral de la Consommation et des Affaires commerciales qui est responsable des droits d'auteur; la Loi sur le droit d'auteur de 1988 est expliquée brièvement dans la brochure suivante :

*Le droit d'auteur : questions et réponses/
Copyrights : Questions and Answers,*
Ottawa : ministère de la Consommation et des Affaires commerciales/
Consumer and Corporate Affairs Canada, 1988. [a/f]

Le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales publie des bulletins d'information sur la paternité d'œuvres, sur les œuvres musicales et sur les sociétés qui défendent les droits des interprètes.

Les marques de commerce peuvent être protégées par la loi si elles ont été dûment enregistrées :

*Information générale sur les marques de commerce/
General Trade-Mark Information,*
Ottawa : Ministère de la Consommation et Affaires commerciales/
Consumer and Corporate Affairs Canada, 1990. [a/f]

Marijo Coates,
*Register Your Trade Mark in Canada : A Complete Step-by-
Step Guide,*
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1991. [a]

Dans le domaine du droit d'auteur, il y a un aspect relativement nouveau; c'est le droit d'exposition, dont la question du cachet auquel vous avez droit si l'on se sert de vos œuvres pour une exposition :

Guide sur le droit d'exposition/The Rights of Public Presentation : A Guide to the Exhibition Right,

Ottawa : Conférence canadienne des arts/Canadian Conference of the Arts, 1991. [a/f]

Le Droit d'exposition : contrat provisoire et description/ Exhibition Right : Interim Contract and Description,

Ottawa : Le Front des artistes canadiens et Canadian Artists Representation Ontario, 1988. [a/f]



Certains groupes ont établi des collectifs de droit d'auteur pour veiller sur les intérêts des artistes : Cancopy, le Canadian Reprography Collective, par exemple. La plupart des associations disposent également de tous les renseignements voulus sur le droit d'auteur et les redevances.

LES CONTRATS

Presque toutes les ententes écrites ou verbales représentent une forme de contrat. Dans la plupart des cas qui relèvent du domaine des arts et qui supposent un échange de biens, de services ou d'argent, il n'est pas nécessaire de dresser un contrat en bonne et due forme; dans certains cas, cependant, c'est à conseiller. Vous trouverez un résumé de la législation du contrat dans les guides mentionnés plus haut dans la présente section :

Pour les artistes des arts plastiques, voici un guide très détaillé :

Paul Sanderson,

Model Agreements for Visual Artists : A Guide to Contracts in the Visual Arts,

Toronto : Canadian Artists' Representation Ontario, 1982. [a]

Le Front des artistes canadiens/Canadian Artists' Representation publie aussi des spécimens de contrats en français et en anglais pour les expositions dans les galeries d'art et pour les ententes passées avec les gouvernements.

LA CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ

Si vous êtes déjà en affaires comme artiste, de trois choses l'une : vous êtes seul propriétaire de votre entreprise (pour votre propre compte), vous êtes partenaire (avec une ou plusieurs autres personnes) ou vous êtes une société dûment constituée. L'entreprise constitue une entité juridique distincte, qui a une existence propre, indépendante de son et de ses propriétaires (les actionnaires). Vous pouvez obtenir une charte fédérale ou provinciale.

La constitution en société peut avoir d'importantes répercussions fiscales; elle comporte des avantages et des inconvénients. Comme ce sont les circonstances particulières de votre situation qui détermineront si vous avez à y gagner, mieux vaut demander conseil à votre comptable ou à votre avocat.

Self-Counsel Press (déjà mentionnée) publie une série d'*Incorporation and Business Guides* pour ceux et celles qui veulent obtenir soit une charte fédérale, soit une charte provinciale en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario.

AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES

En tant que créateur, vous devez songer à la possibilité que les objets que vous façonnez ou les spectacles que vous montez soient jugés obscènes aux yeux de la loi. Milrad et Agnew (voir plus haut) consacrent le chapitre 11 de leur *The Art World* à l'obscénité dans l'art.

Si vous dirigez une entreprise d'art, faites une bonne planification pour éviter les difficultés financières. Vous devez bien vous renseigner sur la conduite des affaires pour ne pas avoir à faire faillite. À consulter, par exemple :

Allan A. Parker,
Credit, Debt and Bankruptcy : How to Handle Your Personal Finances,
8^e éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Au moment de mettre sous presse ce guide *Info-Arts*, le gouvernement fédéral est en train de réviser la législation concernant les faillites; renseignez-vous sur les dispositions législatives en vigueur.

Quant à la nouvelle loi fédérale sur la condition de l'artiste, elle n'a pas encore été proclamée. La plupart des associations devraient pouvoir vous dire si elle s'applique à votre cas.

Consultez votre agent d'assurance pour ce qui est d'assurer vos effets et vos biens; les artistes des arts plastiques feraient bien aussi de consulter l'ouvrage suivant :

Hamish Buchanan,
Information for Artists : Insurance,
Toronto : Canadian Artists' Representation Ontario, 1985. [a]

Pour les artistes qui ont besoin d'un studio, il est question des baux dans :

Dino Tsantis,
The Artists' Studio and Housing Handbook,
Toronto : Canadian Artists' Representation Ontario, 1985. [a]



Si vous songez à engager quelqu'un, et, forcément, pour votre propre sécurité, vous devriez connaître les risques auxquels les artistes s'exposent parfois :

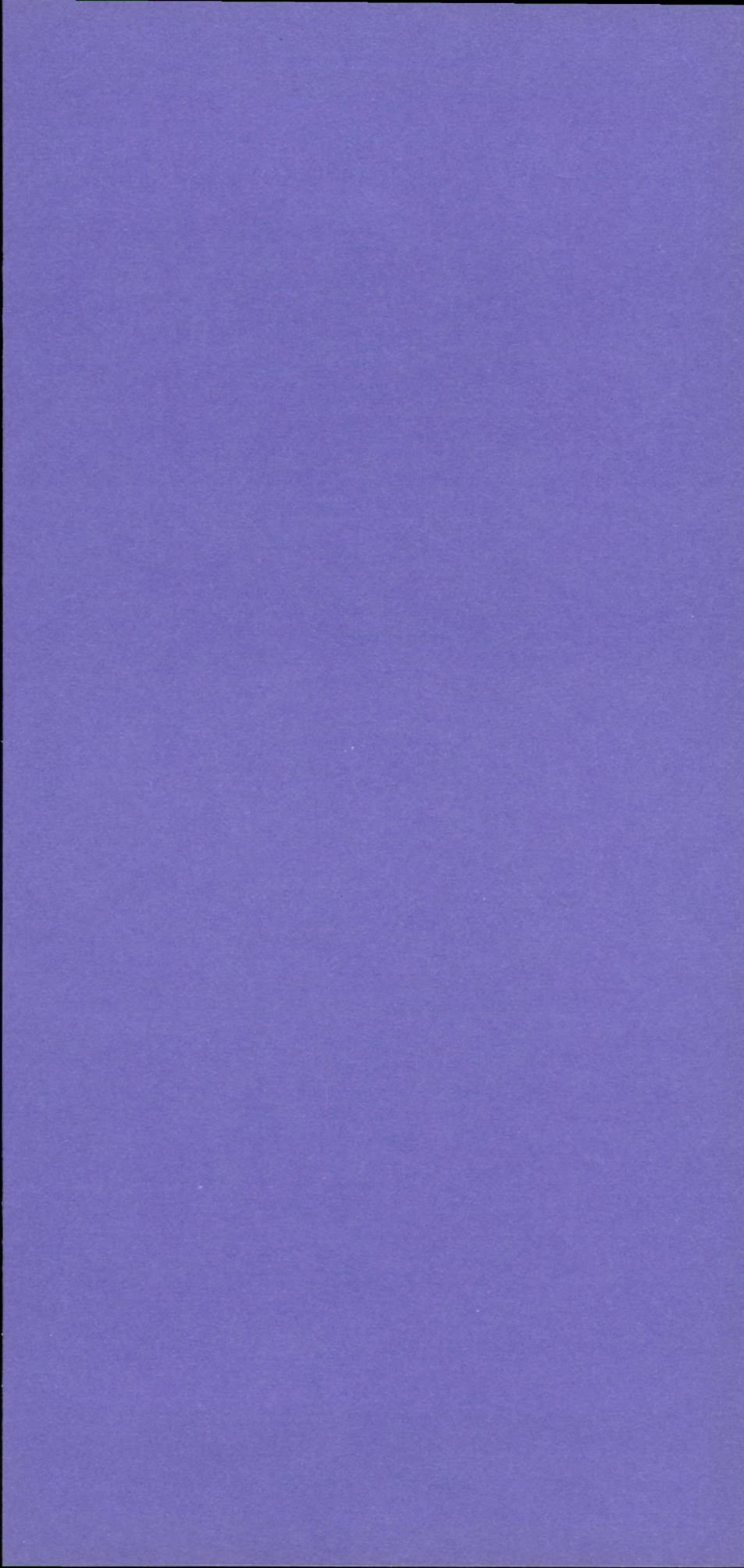
Michael McCann,
*Manuel de sécurité à l'usage des artistes et des artisans/
Health Hazards Manual for Artists,*
New York : Foundation of the Community of Artists, 1981/
Ottawa : CARFAC, n.d. [a/f]

*Artisanat sans danger... ou presque : soyez conscients des
risques pour la santé/The Safer Arts : The Health Hazards of
Arts and Crafts Materials,*
Ottawa : ministre de la Santé nationale et du Bien-être social/
Minister of National Health and Welfare, 1988. [a/f]



Que le grand art consiste à dépasser la réalité et non à la fuir. Il faut qu'on puisse dire : « comme c'est cela; et quelque chose de plus. » C'est dans ce « plus » que réside l'art.
– Hector de Saint-Denys-Garneau

L'art, qui exprime la vie, est mystérieux comme elle.
– Élie Faure



ISBN 0-662-98748-9



La collection *Info-Arts* a été conçue par le programme du multiculturalisme pour offrir aux artistes des renseignements ainsi que des idées pratiques concernant leur participation dans le domaine des arts au Canada. Chaque guide contient des renseignements concernant les diverses associations, le perfectionnement professionnel, l'obtention d'appui financier, les questions légales ainsi que d'autres conseils visant à aider ceux et celles qui veulent s'établir en tant qu'artiste.

La collection *Info-Arts* comporte sept fascicules :

La danse au Canada

Le film, la vidéo et la photographie au Canada

La musique au Canada

La création littéraire au Canada

Les arts populaires au Canada

Les arts plastiques au Canada : la peinture, le dessin et la sculpture

Le théâtre au Canada

Pour plus de renseignements ou pour commander des exemplaires de ces publications veuillez vous adresser à :

Groupe Communication Canada

Division de l'Édition

Ottawa (Canada)

K1A 0S9

téléphone : (819) 956-4802

télécopieur : (819) 994-1498

Canada